



## Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après quinze années (état au 1<sup>er</sup> février 2018)

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants versées par la Confédération répondent toujours à un besoin important : au cours du dernier exercice (de février 2017 à janvier 2018), 262 nouvelles demandes ont été enregistrées. Au total, 3'160 demandes ont été approuvées depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 15 ans. Ainsi, la Confédération a soutenu avec un montant total de 370 millions de francs la création d'environ 57'400 nouvelles places d'accueil. 205 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'600 places d'accueil supplémentaires.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants<sup>1</sup> concerne un programme d'impulsion. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. Les organismes reçoivent des aides financières durant 3 ans au maximum pour la création de nouvelles places. Le programme d'impulsion était initialement limité à 8 ans, soit jusqu'en 2011. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, il a été prolongé de 4 ans une première fois en automne 2010 puis une seconde fois en automne 2014.

### • Demandes approuvées

En 15 ans d'existence du programme d'impulsion, 3'160 demandes ont été approuvées. 1'702 demandes concernaient des structures d'accueil collectif de jour, 1'333 des structures d'accueil parascolaire, 122 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. Ce sont principalement de nouvelles structures d'accueil collectif de jour et parascolaire qui ont été soutenues, mais également des institutions qui ont augmenté une offre d'accueil existante. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que des projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. De plus, 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne ont été soutenus.

Tableau 1 : Répartition des demandes approuvées par type d'accueil

Structures d'accueil collectif de jour	1'702 (54%)	1'171 nouvelles structures	531 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'333 (42%)	896 nouvelles structures	437 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	122 (4%)	100 formation et perfectionnement	22 projets
Projets à caractère novateur	3		
Total	3'160		

<sup>1</sup> RS 861

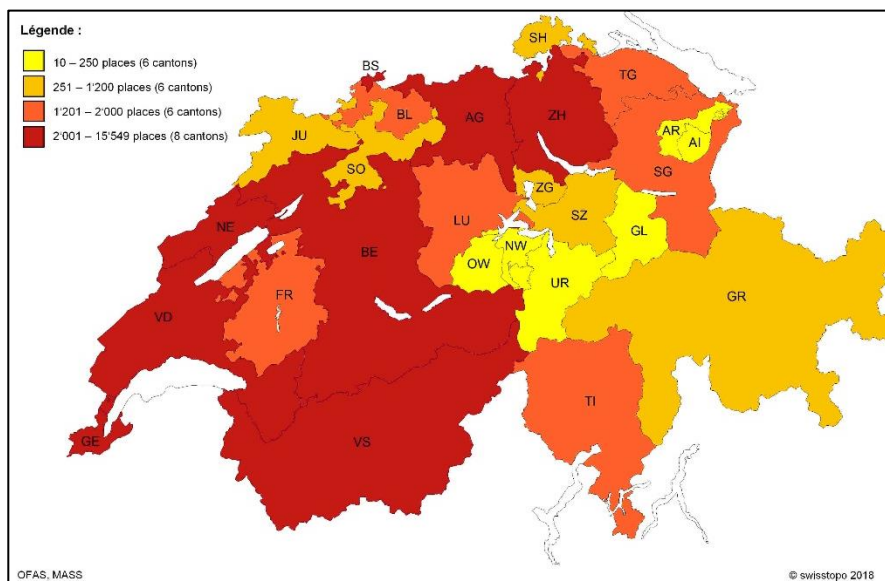
La Confédération a ainsi soutenu la création de 57'383 nouvelles places d'accueil : 33'103 en structures d'accueil collectif de jour et 24'280 en structures d'accueil parascolaire. Un aperçu du nombre de places créées par année d'ouverture se trouve dans le tableau 2. 205 demandes sont actuellement encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'600 places d'accueil supplémentaires pour les années 2017 et 2018.

Tableau 2 : Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture

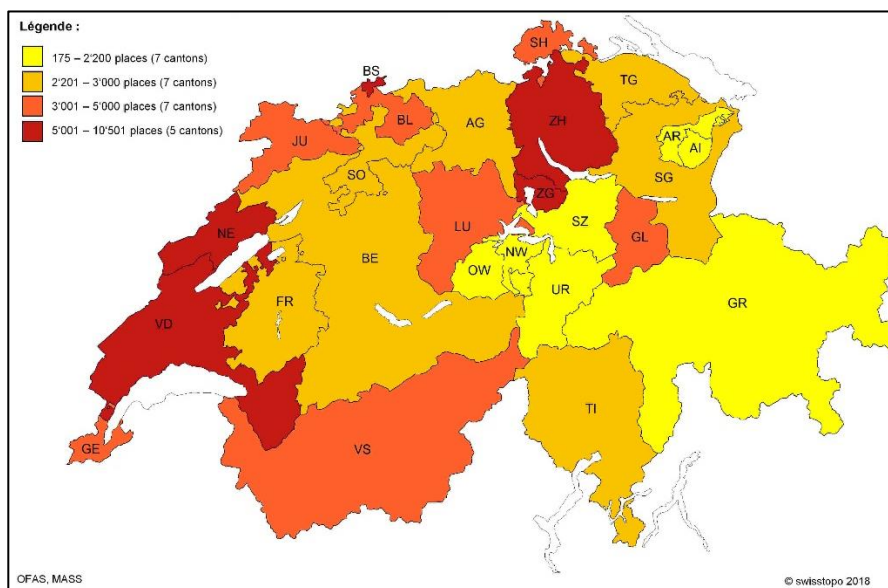
	Structures d'accueil collectif de jour	Structures d'accueil parascolaire	Total par année
<b>2003</b>	1'638	1'237	<b>2'875</b>
<b>2004</b>	1'385	1'679	<b>3'064</b>
<b>2005</b>	1'737	1'465	<b>3'202</b>
<b>2006</b>	1'949	1'536	<b>3'485</b>
<b>2007</b>	2'423	1'971	<b>4'394</b>
<b>2008</b>	2'235	2'949	<b>5'184</b>
<b>2009</b>	2'499	2'668	<b>5'167</b>
<b>2010</b>	2'531	2'410	<b>4'941</b>
<b>2011</b>	3'021	1'698	<b>4'719</b>
<b>2012</b>	3'055	1'647	<b>4'702</b>
<b>2013</b>	2'541	1'559	<b>4'100</b>
<b>2014</b>	2'363	733	<b>3'096</b>
<b>2015</b>	2'408	1'431	<b>3'839</b>
<b>2016</b>	2'495	1'206	<b>3'701</b>
<b>2017</b>	823	92	<b>915</b>
<b>Total</b>	<b>33'103</b>	<b>24'280</b>	<b>57'383</b>

Un bon tiers des places a été créé en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-15 ans), les cantons de BS, NE, ZH, VD et ZG ont créé le plus de nouvelles places. La liste détaillée de la répartition des demandes acceptées et des nouvelles places créées selon les cantons se trouve en annexe.

Graphique 1 : Répartition des nouvelles places selon les cantons

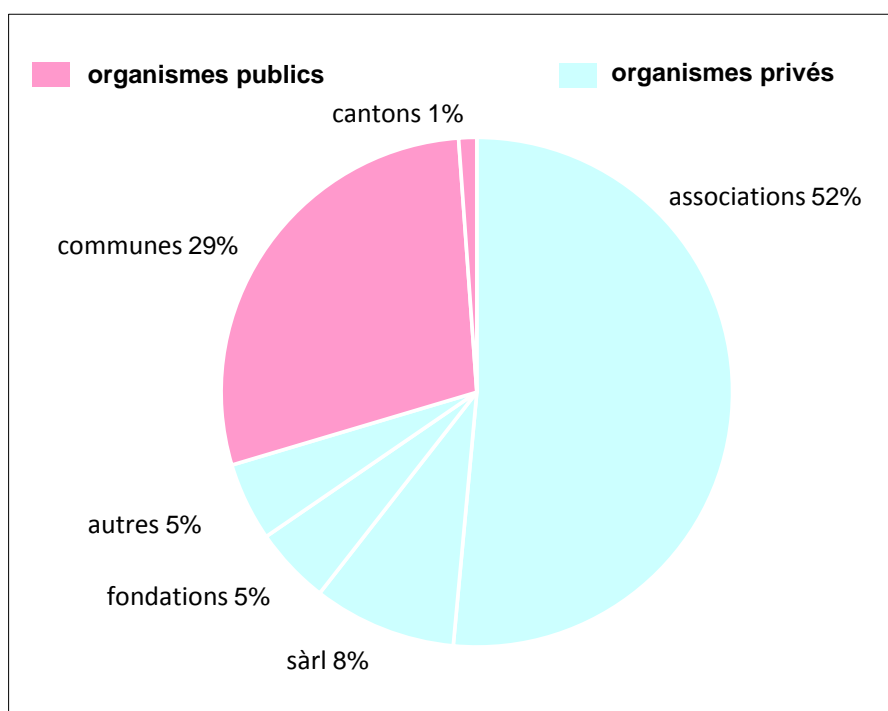


Graphique 2 : Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0-15 ans) selon les cantons



Un bon deux-tiers des demandes approuvées ont été déposées par un organisme privé : il s'agit avant tout d'associations, de fondations, de Sàrl et, dans quelques cas, de SA et de raisons individuelles. Les autres demandes ont été déposées par des organismes publics : il s'agit principalement de communes, dans certains cas isolés d'un canton.

Graphique 3 : Demandes approuvées selon le type d'organisme responsable



### • Montants engagés

Les 3'160 demandes approuvées représentent un montant total de 370 millions de francs (frais de gestion et d'administration inclus). Au 31 décembre 2017, 349 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Tableau 3 : Montants engagés

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées & frais de gestion et d'administration	3'160	Fr. 370 millions
dont versés (jusqu'au 31.12.2017)		Fr. 349 millions

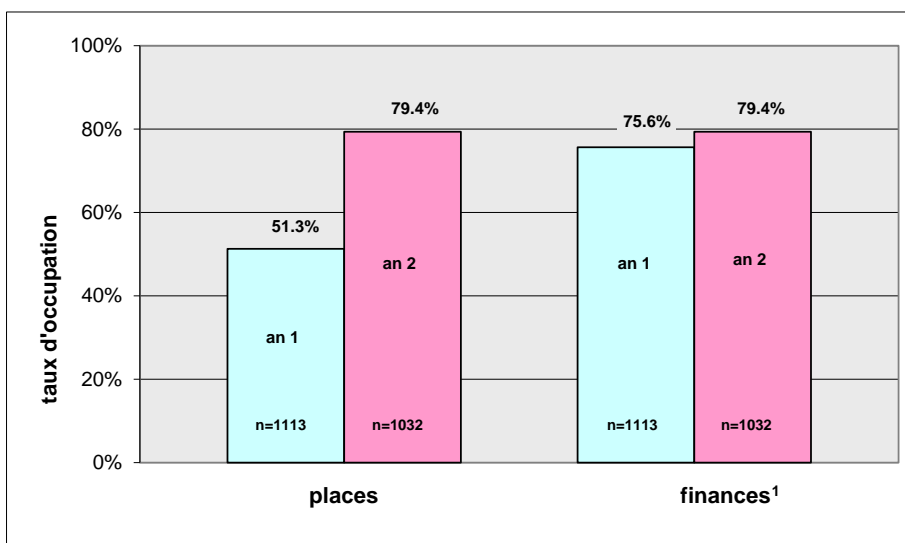
- **Demandes clôturées**

Sur les 3'160 demandes approuvées, 2'749 sont déjà clôturées<sup>2</sup>, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées et versées pour toute la durée de la période d'allocation. 50'132 places ont ainsi été créées, dont 29'091 en structures d'accueil collectif de jour et 21'041 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 313 millions de francs ont été versées. Les contributions des 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne à hauteur de 3,4 millions y sont également incluses. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

- **Taux d'occupation des places d'accueil**

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne 79% des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées et 74% des places au sein de nouvelles structures d'accueil parascolaire.

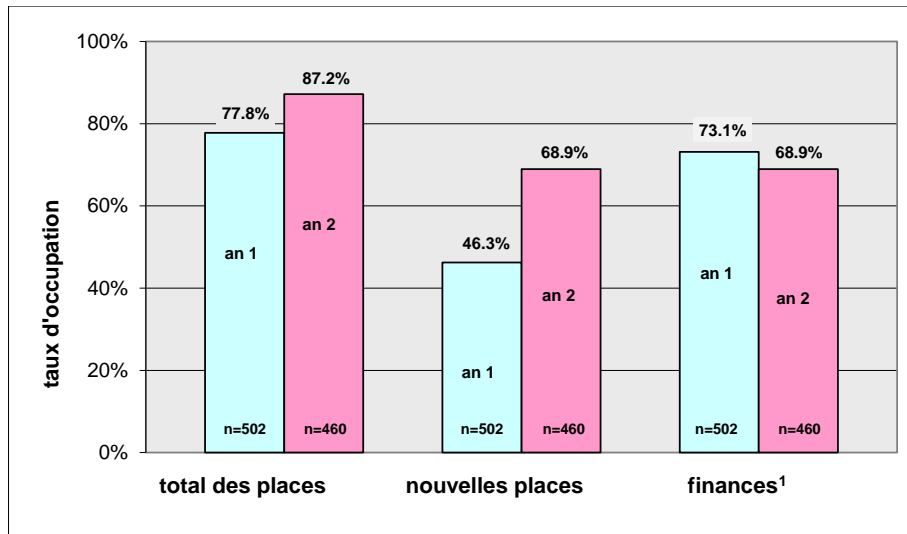
Graphique 4 : Structures d'accueil collectif de jour : nouvelles structures 1ère et 2ème année



1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

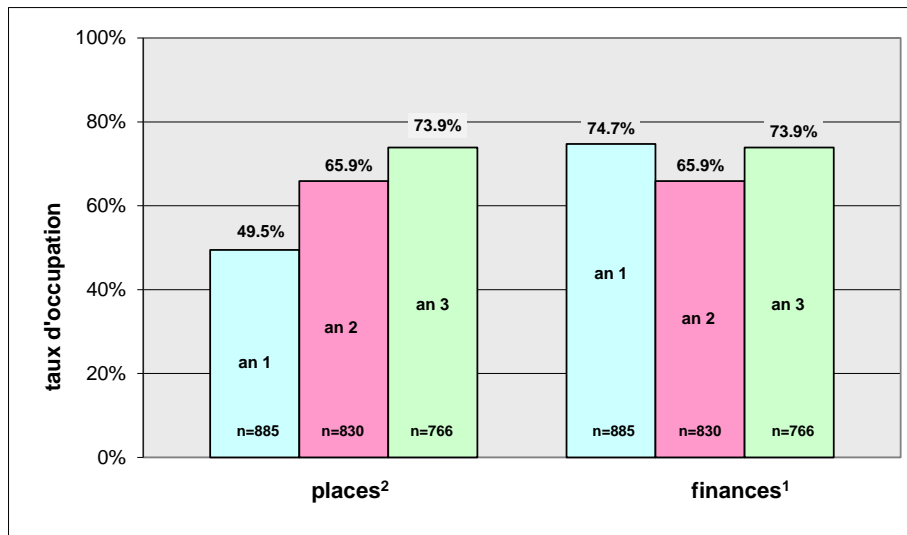
<sup>2</sup> Ce chiffre ne tient pas compte de 69 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

Graphique 5 : Structures d'accueil collectif de jour : augmentation 1ère et 2ème année



1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

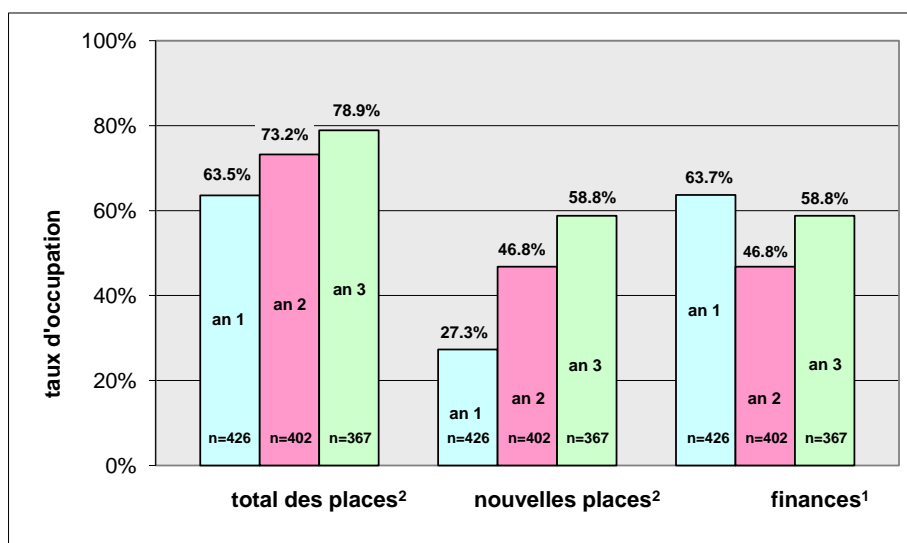
Graphique 6 : Structure d'accueil parascolaire : nouvelles structures 1ère, 2ème et 3ème année



1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Graphique 7 : Structures d'accueil parascolaire : augmentations 1ère, 2ème et 3ème année



1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

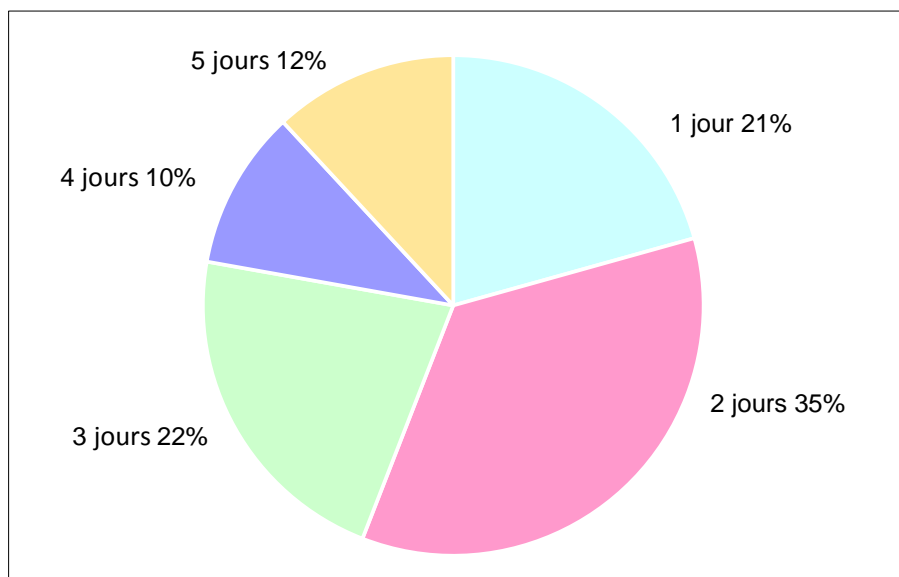
Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, environ la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

#### • Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

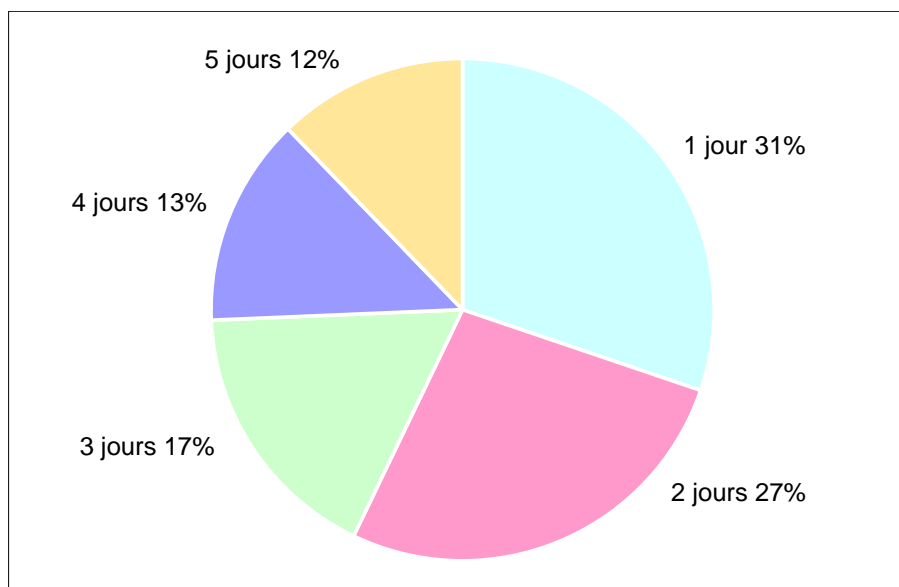
*Structures d'accueil collectif de jour* : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% la fréquente 1, respectivement 3 jours par semaine. 70% des enfants sont accueillis à la journée et 28% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (2%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant 30% du pourcentage des postes. En tout, 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 64% des institutions fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, un tarif réduit a été appliqué pour 56% des enfants accueillis uniquement.

Graphique 8 : Durée de l'accueil en structure d'accueil collectif de jour à insérer



**Structures d'accueil parascolaire :** Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, 30% ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 19% sont âgés de 11 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (4%). 31% des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine. 17% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine. 54% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 32% 2 et 14% 3 blocs horaires par jour. 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 78% des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Toutefois, un tarif réduit a été appliqué pour 64% des enfants accueillis uniquement.

Graphique 9 : Durée de l'accueil en structure d'accueil parascolaire à insérer



- **Ordre de priorité**

Du fait que le crédit à disposition ne suffira pas, un ordre de priorité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2017 dont le but est de répartir les moyens encore à disposition de manière équilibrée entre les régions. Il vaut pour toutes les demandes déposées à compter de cette date. Les demandes présentées avant le 1<sup>er</sup> février 2017 ne sont donc pas concernées.

Avec l'ordre de priorité, et pour la période allant du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018, 80% des moyens restants ont été réservés aux demandes provenant des cantons ayant déposé proportionnellement moins de demandes d'aide financière<sup>3</sup>. Pour les demandes des autres cantons ayant déposé proportionnellement plus de demandes d'aide financière, 20 % des moyens restants ont été mis à disposition. Les demandes provenant d'un canton pour lequel le plafond du crédit a été atteint durant cette période et qui ne peuvent par conséquent pas être prises en compte ont été inscrites sur une liste d'attente.

Le crédit d'engagement actuellement disponible n'a pas été entièrement épuisé jusqu'à la fin du mois de janvier 2018. D'une part, tous les cantons n'ont pas utilisé leur limite de crédit pour la période allant du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018. D'autre part, les coûts estimés pour les demandes qui ont été déposées avant février 2017 ont baissé, ceci de par le fait qu'un bon nombre de demandes a été retiré, redimensionné ou rejeté. Les moyens financiers encore à disposition sont donc maintenant affectés au traitement de l'ensemble des demandes inscrites sur liste d'attente jusqu'au 31 janvier 2018.

Les demandes déposées à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 sont placées sur une nouvelle liste d'attente. Si des moyens sont encore disponibles après l'examen de toutes les demandes déposées avant cette date, ils seront affectés au traitement des demandes inscrites sur cette nouvelle liste d'attente.

- **Évaluation du programme d'impulsion**

Le programme d'impulsion a à nouveau été évalué en 2017. Il était question d'examiner les effets à long terme des aides financières<sup>4</sup> et la question de savoir si l'offre existante en matière d'accueil extrafamilial des enfants satisfait la demande<sup>5</sup>.

Les **effets à long terme** des aides financières sont très importants : 96 % des structures d'accueil collectif de jour et 94 % des structures d'accueil parascolaire qui ne recevaient plus d'aide depuis un an au moins existaient toujours. La majorité de ces structures a pu maintenir le volume et la qualité de leur offre, voire les augmenter. L'étude montre également que, sans les aides financières, beaucoup de prestataires n'auraient pas pu créer de nouvelles places, ou ne l'auraient fait que dans une moindre mesure. Le programme d'impulsion a ainsi permis d'améliorer considérablement les moyens de concilier famille et travail.

La seconde étude montre que l'offre existante ne suffit toujours pas à répondre à la demande. Il ressort du sondage réalisé auprès de parents qu'environ 20 % des enfants en âge préscolaire et 18 % des enfants en âge scolaire ne peuvent pas être gardés autant que les parents le souhaiteraient. La demande non satisfaite est particulièrement importante dans les grandes villes et les communes d'agglomération de la Suisse alémanique. En outre, les frais de garde supportés par les parents sont trop élevés et l'offre n'est pas suffisamment adaptée à leurs besoins. Afin de résorber l'écart actuel entre l'offre

---

<sup>3</sup> Cantons de BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, FR, SO, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VS et JU

<sup>4</sup> Ecoplan (2017). Evaluation „Anstossfinanzierung“ – Nachhaltigkeit der Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung. Beiträge zur Sozialen Sicherheit, Forschungsbericht Nr. 13/17, Berne. [Download](#)

<sup>5</sup> Interface und Universität St. Gallen (2017). Evaluation „Anstossfinanzierung“ – Entspricht das Angebot an familienergänzender Kinderbetreuung der Nachfrage? Beiträge zur Sozialen Sicherheit, Forschungsbericht Nr. 14/17, Berne. [Download](#)



et la demande, les chercheurs recommandent entre autres de prolonger le programme d'impulsion.

### **Aperçu**

Les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants soutiennent la création de nouvelles places d'accueil et constituent un programme d'impulsion temporaire qui expirera le 31 janvier 2019. Le 9 novembre 2017, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a déposé une initiative parlementaire (17.497) qui prévoit de prolonger les aides financières pour 4 autres années. Les débats parlementaires montreront si une éventuelle troisième prolongation du programme d'impulsion interviendra.

Le programme d'impulsion a permis d'augmenter considérablement l'offre en places d'accueil extrafamilial pour enfants. Malgré tout, la conciliation entre famille et travail ou formation reste un grand défi pour de nombreux parents. Le nombre de places reste insuffisant et l'offre en dehors des heures standards et durant les vacances fait particulièrement défaut. Par ailleurs, les places d'accueil sont trop chères pour de nombreux parents. En comparaison internationale, les tarifs pour les parents en Suisse sont particulièrement élevés. Dans de nombreux cas, la charge pour les parents est telle qu'une double activité dans le couple n'est pas avantageuse sur le plan financier, ou très peu. En juin 2017, les Chambres fédérales ont ainsi adopté deux nouveaux types d'aides financières pour une durée limitée à cinq ans. Celles-ci permettront, d'une part, d'abaisser les frais de garde supportés par les parents et, d'autre part, de mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins de ces derniers. L'entrée en vigueur de la modification correspondante de la loi est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### **Informations complémentaires**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

- Annexe :
- Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons
  - Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

## Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 2016 0 - 15 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	203	6.4%	1'839	5.6%	1'188	4.9%	3'027	5.3%	107'241	8.0%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	2'698	0.2%
AR	13	0.4%	99	0.3%	81	0.3%	180	0.3%	8'649	0.6%
BE	310	9.8%	2'847	8.6%	1'606	6.6%	4'453	7.8%	154'728	11.6%
BL	103	3.3%	902	2.7%	712	2.9%	1'614	2.8%	43'146	3.2%
BS	115	3.6%	1'313	4.0%	1'458	6.0%	2'771	4.8%	26'388	2.0%
FR	119	3.8%	775	2.3%	895	3.7%	1'670	2.9%	55'800	4.2%
GE	75	2.4%	3'330	10.1%	0	0.0%	3'330	5.8%	81'840	6.1%
GL	18	0.6%	58	0.2%	145	0.6%	203	0.4%	6'055	0.5%
GR	45	1.4%	402	1.2%	208	0.9%	610	1.1%	27'783	2.1%
JU	37	1.2%	203	0.6%	275	1.1%	478	0.8%	12'040	0.9%
LU	153	4.8%	1'123	3.4%	849	3.5%	1'972	3.4%	64'924	4.9%
NE	112	3.5%	1'099	3.3%	1'203	5.0%	2'302	4.0%	29'795	2.2%
NW	8	0.3%	65	0.2%	25	0.1%	90	0.2%	6'133	0.5%
OW	10	0.3%	69	0.2%	24	0.1%	93	0.2%	5'984	0.4%
SG	144	4.6%	963	2.9%	1'026	4.2%	1'989	3.5%	81'454	6.1%
SH	28	0.9%	277	0.8%	180	0.7%	457	0.8%	11'928	0.9%
SO	73	2.3%	570	1.7%	367	1.5%	937	1.6%	40'355	3.0%
SZ	42	1.3%	309	0.9%	184	0.8%	493	0.9%	24'182	1.8%
TG	83	2.6%	670	2.0%	571	2.4%	1'241	2.2%	43'570	3.3%
TI	79	2.5%	882	2.7%	592	2.4%	1'474	2.6%	50'760	3.8%
UR	3	0.1%	10	0.0%	0	0.0%	10	0.0%	5'716	0.4%
VD	363	11.5%	5'109	15.4%	3'983	16.4%	9'092	15.8%	134'893	10.1%
VS	130	4.1%	949	2.9%	1'223	5.0%	2'172	3.8%	52'877	4.0%
ZG	73	2.3%	732	2.2%	434	1.8%	1'166	2.0%	20'106	1.5%
ZH	818	25.9%	8'508	25.7%	7'041	29.0%	15'549	27.1%	237'453	17.8%
<b>TOTAL</b>	<b>3'160</b>	<b>100.0%</b>	<b>33'103</b>	<b>100.0%</b>	<b>24'280</b>	<b>100.0%</b>	<b>57'383</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'336'498</b>	<b>100.0%</b>

## Annexe

## Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons (sans les demandes interrompues)

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	184	6.7%	1'729	5.9%	1'042	5.0%	2'771	5.5%	16'610'495	5.3%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	11	0.4%	77	0.3%	81	0.4%	158	0.3%	884'190	0.3%
BE	271	9.9%	2'486	8.5%	1'448	6.9%	3'934	7.8%	27'138'761	8.7%
BL	84	3.1%	803	2.8%	533	2.5%	1'336	2.7%	7'801'468	2.5%
BS	105	3.8%	1'269	4.4%	1'269	6.0%	2'538	5.1%	14'397'583	4.6%
FR	109	4.0%	696	2.4%	838	4.0%	1'534	3.1%	8'358'388	2.7%
GE	66	2.4%	2'904	10.0%	0	0.0%	2'904	5.8%	24'790'758	7.9%
GL	18	0.7%	58	0.2%	145	0.7%	203	0.4%	944'036	0.3%
GR	39	1.4%	368	1.3%	170	0.8%	538	1.1%	3'133'989	1.0%
JU	33	1.2%	177	0.6%	251	1.2%	428	0.9%	2'338'565	0.7%
LU	128	4.7%	925	3.2%	685	3.3%	1'610	3.2%	12'712'756	4.1%
NE	103	3.7%	1'005	3.5%	1'035	4.9%	2'040	4.1%	13'164'085	4.2%
NW	7	0.3%	52	0.2%	25	0.1%	77	0.2%	385'918	0.1%
OW	7	0.3%	43	0.1%	14	0.1%	57	0.1%	371'185	0.1%
SG	128	4.7%	868	3.0%	920	4.4%	1'788	3.6%	9'471'679	3.0%
SH	24	0.9%	265	0.9%	135	0.6%	400	0.8%	2'485'777	0.8%
SO	63	2.3%	506	1.7%	322	1.5%	828	1.7%	4'773'260	1.5%
SZ	34	1.2%	267	0.9%	108	0.5%	375	0.7%	2'452'651	0.8%
TG	70	2.5%	626	2.2%	443	2.1%	1'069	2.1%	6'290'686	2.0%
TI	63	2.3%	758	2.6%	458	2.2%	1'216	2.4%	7'137'044	2.3%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	299	10.9%	4'419	15.2%	3'236	15.4%	7'655	15.3%	47'862'902	15.3%
VS	111	4.0%	848	2.9%	1'120	5.3%	1'968	3.9%	10'387'461	3.3%
ZG	66	2.4%	635	2.2%	434	2.1%	1'069	2.1%	6'893'482	2.2%
ZH	721	26.2%	7'307	25.1%	6'319	30.0%	13'626	27.2%	81'880'659	26.2%
<b>TOTAL</b>	<b>2'749</b>	<b>100.0%</b>	<b>29'091</b>	<b>100.0%</b>	<b>21'041</b>	<b>100.0%</b>	<b>50'132</b>	<b>100.0%</b>	<b>312'747'832</b>	<b>100.0%</b>